

« SERVICE CIVIQUE »

Contribution au débat sur les orientations stratégiques 2012

LA PLACE DU SERVICE CIVIQUE DANS SON CONTEXTE : UN ÉQUILIBRE À TROUVER

POLITIQUE JEUNESSE, SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET À L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'investissement national dans un Service Civique pour les jeunes a été choisi par le Président de la République, le Gouvernement et la grande majorité des parlementaires.

Créé en 2010 avec l'objectif de 10.000 jeunes pour la première année, la montée en puissance de l'engagement de Service Civique a été confirmée pour 2011 (objectif 15.000 jeunes) et pour 2012 (objectif 25.000 jeunes), dans un contexte pourtant difficile, où les restrictions budgétaires pèsent sur les budgets alloués à un ensemble de secteurs, et notamment aux soutiens à la vie associative et aux politiques jeunesse.

Politique sociale, politique jeunesse, politique associative : s'il n'y a pas de dispositifs adaptés ou de soutiens pérennes pour la formation, l'insertion sociale et professionnelle, l'aide à l'emploi, le soutien à la vie associative... le service civique sera vite un « palliatif » (pour la société, pour une association, une collectivité) et un choix « par défaut » (pour une personne, un jeune)...

La montée en puissance du service civique ne se réalisera pas dans de bonnes conditions si les budgets consacrés au soutien à la vie associative, à l'éducation populaire et à une diversité de projets et d'actions à destination des publics jeunes continuent de diminuer.

La baisse des soutiens de l'État comme des collectivités menace notamment l'organisation de « chantiers de jeunes bénévoles » en France. Lieux de brassage et d'action collective, ces chantiers sont, pour quelques milliers de bénévoles chaque année, l'occasion d'initier ou de poursuivre un parcours de découvertes et d'engagements. Pour les adolescents et les jeunes qui ont des difficultés à construire leur avenir, ces actions courtes sont une étape souvent nécessaire pour faire naître l'envie de s'inscrire dans un engagement de longue durée.

Nos associations ne pourront développer ou maintenir des accueils de jeunes en service civique si les soutiens à la vie associative se réduisent encore en 2012 et si elles ne peuvent plus proposer des parcours en mettant en place des actions variées, et notamment des chantiers de bénévoles, des échanges internationaux.

ENGAGEMENTS CITOYENS POUR LA COLLECTIVITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

« Votre engagement de Service Civique sera valorisé dans votre parcours : dans le cadre de votre formation, d'une recherche d'emploi, etc », pour que ce message devienne une réalité, l'Agence développe des partenariats pour « Valoriser le Service Civique auprès des employeurs et impliquer les entreprises ».

C'est à l'occasion d'une rencontre sur le thème de l'emploi des jeunes à Beauvais le 26 août 2011 que le Premier ministre, François Fillon, a annoncé la création de 5.000 places supplémentaires, portant à 25.000 le nombre de jeunes en engagement de Service Civique en 2012, à la suite d'autres mesures d'un plan jeunesse (développement de l'alternance, RSA jeune, lutte contre le décrochage scolaire, service public de l'orientation, réforme des bourses, amélioration des stages...) « toutes ces mesures, nous les prenons pour permettre aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle et pour qu'ils puissent être réellement acteurs de leur destin ».

Les engagements citoyens, les volontariats, doivent être mieux intégrés et reconnus comme des temps importants pour la construction des individus comme pour l'évolution de la société.

La valorisation dans les cursus d'étude ou les parcours professionnels comme la validation des compétences acquises à l'occasion d'expériences bénévoles et volontaires ont été des thèmes majeurs en 2011, année européenne du bénévolat et du volontariat. Mais il faut aussi avancer vers une reconnaissance de la valeur sociale de l'engagement, au-delà de son impact sur « l'employabilité » du jeune.

Rester vigilant dans la communication, la mise en place des projets et l'accompagnement des volontaires, pour que l'engagement de Service Civique, comme les autres formes de service volontaire, le SVE notamment, soient reconnus et soutenus pour leur vocation particulière d'engagement citoyen et d'action au service de la collectivité, et non pour les seuls objectifs de valorisation dans un parcours de formation professionnelle et d'emploi.

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE : QUANTITATIF ET QUALITATIF

SOUTENIR « L'ACCÈS DE TOUS » ET LA « MIXITÉ SOCIALE »

Pour le Service Civique comme pour le Service Volontaire Européen, le principe est « l'accès de tous ». Mais beaucoup des projets proposés demandent des compétences particulières ou une expérience préalable, et les structures d'accueil ont tendance à choisir le « meilleur profil » parmi les candidatures reçues. Les jeunes ayant peu de bagage et d'expérience, comme ceux en situation de handicap, ont ainsi souvent de grandes difficultés à trouver un projet de volontariat.

Les programmes européens reconnaissent et soutiennent l'investissement des structures qui font la démarche d'accueillir des jeunes peu autonomes ou ayant besoin d'un accompagnement spécifique (financement d'une visite préalable, 250 € par mois pour un accompagnement renforcé...). Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans le cadre de l'engagement de Service Civique qui, même lorsqu'un « tutorat renforcé » est demandé à l'organisme d'accueil (pour les volontaires mineurs par exemple), ne prévoit pas d'aide supplémentaire.

Le principe d'« ouverture à tous » et de « brassage » restent de véritables enjeux, avec une nécessaire réflexion sur les moyens, humains et financiers, indispensables pour y arriver :

- Mobilisation de jeunes de milieu rural et de jeunes de quartiers ;
- Aides à la mobilité, pour découvrir un nouvel environnement en participant à un projet dans une autre région, un autre pays ;
- Soutiens aux structures mettant en place un accompagnement renforcé pour accueillir des jeunes peu autonomes, peu qualifiés.

La démarche d'éducation populaire est essentielle pour accompagner des jeunes dans un parcours de mobilité, d'autonomie et de responsabilisation, étape par étape, avec une pédagogie adaptée.

L'enveloppe 2012 pour le service civique devrait soutenir un développement qualitatif en consacrant une partie du budget au renforcement de l'accompagnement (objectif mixité des publics) et à la mobilité (en France et à l'étranger).

Les objectifs quantitatifs peuvent être légèrement réduits pour apporter des soutiens nécessaires à ces axes de développement.

FACILITER LES CONDITIONS DE VIE PENDANT LE SERVICE CIVIQUE

Certaines collectivités réservent la gratuité des transports et des réductions pour l'accès à la culture et aux loisirs aux jeunes en Service Civique dans leurs propres services.

Certaines collectivités font pression sur les associations pour qu'elles demandent un agrément en région ; réservent leur soutien aux structures qui ont un agrément régional...

Développer des partenariats avec les collectivités territoriales pour que TOUS les volontaires en Service Civique bénéficient de tarifs réduits ou de gratuité pour les transports locaux, l'accès à la culture, aux loisirs...

Trouver des modalités pour ne pas induire de compétition ou d'opposition, sur un même territoire, entre les agréments nationaux et les agréments locaux.

Le versement des indemnités devrait intervenir en début de mois pour permettre aux jeunes de faire face à leurs charges (loyer, courses...).

ADAPTER LES MESSAGES SUR LE SERVICE CIVIQUE

« Une mission de Service Civique »

« La France contribue au développement des pays émergents. Dans le cadre du Service Civique, votre participation est possible ! » (Présentation de la thématique)

« On peut aider les enfants en Afrique même sans leur envoyer un chèque » (Affiche)

« Moi j'ai participé à la construction d'une école dans un village très pauvre au Sénégal » (Premier témoignage du spot radio 2011)

Certains termes utilisés dans le cadre du Service Civique sont peu adaptés à une bonne compréhension : le mot « mission » semble décalé ; les termes « structures d'accueil » portent à confusion, notamment dans le cas d'intermédiation ou de service à l'étranger...

Alors qu'il y a peu de projets à l'étranger, la thématique « Développement international et action humanitaire » est mise en avant, avec des messages souvent imprégnés d'une vision « assistance ».

Mieux adapter les termes et les messages pour une bonne compréhension de la vocation du Service Civique

LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL ET LA RÉCIPROCITÉ

Le développement du Service Civique à l'international est un des axes prioritaires de 2011, avec la volonté de rechercher « Une plus grande cohérence et complémentarité entre les différents programmes existants (Service Civique, SVE, VSI, en particulier). »

La « Communication sur les politiques de l'UE et le volontariat » du 20/09/2011 donne 3 directions pour développer les relations de l'UE avec les pays tiers, et notamment :

- « **Promouvoir la mobilité des volontaires des pays tiers dans l'UE** : Il convient également de reconnaître les avantages mutuels du volontariat qui résultent de la migration de volontaires de pays tiers vers l'UE. Dans ce contexte, la directive 2004/114/CE du Conseil crée un cadre de référence de conditions minimales communes d'entrée et de résidence des volontaires issus de pays tiers qui ne dépend pas de la situation du marché du travail dans le pays d'accueil »

- « **Création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire** qui servira de cadre pour les contributions communes de volontaires européens aux opérations d'aide humanitaire de l'UE ». *Objectif 2012.*

Les modalités de financement de l'engagement de Service Civique, identiques pour tous, ne sont pas adaptées pour les volontariats à l'étranger, qui reposent sur des réalités socio-économiques différentes et demandent une autre approche (relations avec les partenaires, avec l'environnement culturel et social...).

La réciprocité est une modalité essentielle : les relations entre partenaires sont plus équilibrées et l'expérience plus pertinente dans un programme d'échange où chaque partenaire vit les deux dimensions « envoi » et « accueil ».

Le développement des projets à l'étranger ne pourra se réaliser sans moyens supplémentaires trouvés pour :

- Le financement des voyages
- L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes

La réciprocité doit être développée concrètement en 2012, avec l'accueil en France de jeunes volontaires venant de l'étranger.

La communication doit évoluer pour être dans une approche « solidarité internationale » plus que « humanitaire ».

LA DIMENSION EUROPÉENNE

Le Volontariat Franco-Allemand, coordonné par l'OFAJ depuis 2006, montre les efforts à fournir pour réaliser un programme d'échange bi-national à partir des cadres de service volontaire des 2 pays. « AMICUS », action de la Commission européenne en 2009 et 2010, a permis d'expérimenter « l'interopérabilité » entre dispositifs nationaux de volontariat et la possible complémentarité entre cadres nationaux et programmes européens et apporte des éléments sur les conditions de développement du volontariat transnational.

La loi du 10 mars 2010 relative au service civique prévoit que le Gouvernement remette un rapport au Parlement avant le 31/12/2011 : « il étudie en outre la possibilité de mise en place d'un service civique à l'échelle européenne et présente, le cas échéant, les initiatives que le Gouvernement a prises ou entend prendre en ce sens au sein des instances communautaires. »

La « Communication sur les politiques de l'UE et le volontariat : reconnaître et valoriser les activités de volontariat transfrontalières dans l'UE » du 29/09/2011 conclue sur « la voie à suivre : En encourageant le volontariat transfrontalier en coopération avec les États membres et par l'intermédiaire de programmes de financement de l'UE, l'Union favorise la mobilité et l'apprentissage interculturel de ses citoyens et renforce l'identité européenne de ces derniers. » et pose des « Recommandations stratégiques à l'intention des États membres » et des « Actions concrètes pour la reconnaissance et la promotion du volontariat au niveau de l'UE ».

Les échanges dans le cadre de programmes nationaux restent complexes. Dans le cas du Volontariat Franco-Allemand la réciprocité est difficile à mettre en place, les 2 cadres nationaux n'apportant pas les mêmes soutiens. La solution semble être dans le cumul, pour chaque jeune, des 2 cadres nationaux. Ce programme est aussi possible grâce au soutien financier de l'OFAJ (formations, voyages).

Le cadre français, permettant à de jeunes français de faire un service à l'étranger et d'accueillir de jeunes européens en France, rend possible les échanges, mais se pose alors la question de la réciprocité des efforts financiers des États pour permettre ces échanges.

Actuellement, le Service Civique comme le Service Volontaire Européen ont tous deux un principe de financement « non fractionnable » : indemnités + cotisations sociales + accompagnement pour l'engagement de service civique ; indemnités + assurances + forfaits envoi/ accueil/formation + voyage pour le SVE)

La dimension européenne reste à structurer, en conjuguant politique européenne et développement de relations bilatérales.

Pour qu'un dispositif national soit compatible avec un programme européen, il faut qu'il soit possible de dissocier les différentes lignes de financement (notamment indemnités et assurances d'un côté, frais liés à la mobilité de l'autre)

Le SVE, dans un programme européen d'éducation non-formelle visant l'engagement citoyen et l'apprentissage interculturel doit être préservé et renforcé pour soutenir des projets de service volontaire permettant aux jeunes de tous les pays de vivre cette expérience, quel que soit leur contexte national.

LE SERVICE CIVIQUE : UN « LABEL » UNIQUE POUR VALORISER LES VOLONTARIATS

Le Service Civique regroupe un ensemble de formes de volontariat, de service volontaire : celles créées par la loi du 10 mars 2010 en remplacement du service civil volontaire (l'engagement de service civique) et du volontariat associatif (le volontariat de service civique), mais aussi celles qui ont gardé leur cadre juridique propre : des volontariats s'effectuant à l'étranger (Volontariat de Solidarité Internationale, Volontariat International en Administration et en Entreprise, Service Volontaire Européen). L'objectif de ce recentrage était de simplifier le cadre du volontariat en France et de mieux faire connaître et reconnaître l'intérêt et la valeur de ces engagements, bien distincts de l'emploi (ne relevant pas des règles du code du travail) pour qu'ils soient valorisés dans le parcours des personnes et non plus pénalisants.

Depuis 2010, la communication et l'attention se concentrent sur une seule forme du Service Civique : « l'engagement » (destiné aux jeunes et pris en charge par l'État), au point que, sous les termes de « volontaires en service civique », le site et les dépliants ne parlent que des jeunes de 16 à 25 ans en contrat d'engagement de service civique...

Si le développement de l'engagement de service civique pour les jeunes a été une priorité, il est urgent de mieux communiquer sur le Service Civique comme « label » et d'œuvrer pour que les démarches de reconnaissance et de valorisation concernent bien les autres formes de volontariat regroupées dans le service civique, et notamment le Volontariat de Service Civique, le Service Volontaire Européen et le Volontariat de Solidarité Internationale.

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

- ⇒ **Adaptation des modalités de financement pour le service civique à l'étranger**
- ⇒ **Soutien pour l'accueil de jeunes ayant besoin d'un accompagnement renforcé**
- ⇒ **Prise en compte du temps de service pour toutes les formes de Service Civique : validation des trimestres pour les jeunes effectuant un Service Volontaire Européen**

MODALITÉS POUR LE VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE

- ⇒ **Porter la durée minimum à 3 mois au lieu de 6 mois pour adapter ce volontariat aux différentes réalités des projets associatifs et à la disponibilité des personnes volontaires**
... et éviter ainsi d'avoir à signer des contrats de 6 mois pour des projets de 3 ou 4 mois...

ÉVOLUTION DES TERMES POUR LE SERVICE CIVIQUE

- ⇒ **Revoir les mots choisis pour le Service Civique pour qu'ils soient plus adaptés à la vocation et aux réalités des engagements de service civique proposés à des jeunes**

RAPPEL DE QUELQUES ATTENTES ACTUELLES :

- **Assurance des volontaires en service à l'étranger** : remboursement des cotisations versées par les organismes d'accueil pour tous les volontaires partis en service civique à l'étranger.
- **Formation civique et citoyenne** : versement de la contribution financière de 100 € par jeune aux organisations d'accueil, pour tous les volontaires accueillis en Service Civique depuis 2010.
- **Secourisme** : Amélioration de la gestion des sessions PSC1 : programmation sur plusieurs mois, respect de la durée et du sérieux de la formation, délivrance de l'attestation... Des solutions pourraient être trouvées pour faciliter la participation des jeunes éloignés des lieux de formation des sapeurs pompiers (notamment en zone rurale) : financement des transports, possibilité de suivre (et de financer) une formation organisée à proximité par un autre organisme...
- **Fiscalité** : avoir un document précisant à quelles conditions les indemnités complémentaires et prestations qu'elles offrent dans le cadre d'un engagement de service civique, ainsi que les prestations en nature dans le cadre d'un volontariat de service civique, sont bien exonérées de charges et contributions sociales,
- **Gestion de l'ASP** : le versement régulier des indemnités aux jeunes est un impératif, il devrait intervenir en début de mois pour permettre aux jeunes de faire face à leurs charges (loyer, courses...). L'identification des jeunes dans les documents envoyés aux organismes d'accueil (versement de l'aide à l'accompagnement) serait une réelle avancée.